

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	4 janvier 2026
Numéro	26.302	Heure	12h43

Auteur-e(-s) : Blaise Courvoisier

Titre : Règles de sécurité cantonales des établissements publics

Contenu :

À la suite du drame survenu à Crans-Montana et au vu de la grande possibilité que les contrôles de sécurité communaux et cantonaux n'aient pas été effectués avec la rigueur nécessaire, nous aimerais que le Conseil d'État nous rassure sur notre situation cantonale : rigueur, régularité, professionnalisme et sanctions éventuelles régulant la sécurité des établissements publics (bars, dancings, restaurants, théâtres et cinémas) et, dans le cas des prérogatives communales, contrôles de celles-ci par le canton.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Blaise Courvoisier

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :